

Première séance, mardi 22 mars 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-39	Divers	Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2019-DSAS-67	Loi	Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) - Introduction d'un nouvel article 13a LStE	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Gaétan Emonet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-DSAS-97	Décret	Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité»	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2020-GC-186	Mandat	Prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Erika Schnyder Ursula Krattinger-Jutzet Bernadette Mäder-Brühlhart Claude Chassot Pierre Mauron Sébastien Dorthe Bruno Marmier Chantal Pythoud-Gaillard David Bonny Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2021-DSAS-135	Rapport	Programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens (Rapport sur postulat 2021-GC-38) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-38	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 3	Discussion	
2022-GC-52	Résolution	Guerre en Ukraine	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernhard Altermatt Liliane Galley
2022-GC-36	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-37	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-38	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 3	Scrutin uninominal	
2022-GC-39	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 4	Scrutin uninominal	
2022-GC-8	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2022-GC-46	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	

Divers 2013-GC-39

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Tina Raetzo, Alexandre Berset, Eric Collomb, Pauline Robatel, Sébastien Dorthe et Peter Wüthrich.

M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, est excusé.

Divers 2013-GC-4

Communications

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Règles sanitaires

Je vous rappelle que les règles sanitaires ont été levées. Il n'est plus nécessaire de porter le masque mais libre à celui ou celle que ça rassurerait de le faire. Aucune personne ne s'est inscrite pour une séance à distance.

Insertion du badge

Je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge - la carte de député-e - dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter, être défrayé-e et demander la parole, entre autres.

Ticket de parking

Je vous signale que vous pouvez toujours acheter des tickets de parking auprès de notre huissière, M^{me} Annick Berger, ici à l'entrée, pour le montant de 10 frs par jour.

Carnet rose

Au nom du Grand Conseil, je tiens à féliciter notre collègue Sébastien Dorthe qui est devenu l'heureux papa d'un petit garçon prénommé Arthur. Je lui souhaite beaucoup de bonheur à lui et à sa famille, il mérite un petit applaudissement.
[Applaudissements]

Séance d'information du HFR

Je vous rappelle que ce mercredi 23 mars, à l'issue de la séance du Grand Conseil, vous êtes invité-e-s à une séance d'information dans cette salle, ici à Forum, au cours de laquelle les représentants du HFR vous présenteront les futurs enjeux de l'établissement. C'est donc demain.

Liens d'intérêts

Je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés selon l'art. 13 al. 2 de la loi sur l'information : les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales, de droit privé et de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées par le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2019-DSAS-67

Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) - Introduction d'un nouvel article 13a LStE

Rapporteur-e:	Emonet Gaétan (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	14.12.2021 (BGC mars 2022, p. 884)
Préavis de la commission:	09.03.2022 (BGC mars 2022, p. 892)

Entrée en matière

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). La commission parlementaire qui traitait l'objet que nous analysons en ce début d'après-midi s'est réunie le mercredi 9 mars. Les débats ont été ouverts et ce qui semblait être principalement un article à ajouter à la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour a soulevé passablement de questions, en particulier sur l'organisation, la mise en place des auxiliaires de vie, de leur formation et des aspects techniques qui sous-tendent à l'organisation dans les accueils extrascolaires.

Mais permettez-moi de poser le cadre de l'objet qui nous est soumis. L'art. 6 al. 2 let. d de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) prévoit que des auxiliaires de vie puissent accompagner les élèves en intégration pour des actes de la vie courante. Nous en avons largement discuté au sein du Grand Conseil et des décisions importantes sur la dotation de ces auxiliaires de vie ont été annoncées récemment. Le coût de ces auxiliaires est réparti entre le canton et les communes pour le travail effectué durant les heures de classe. En revanche, si un tel accompagnement est nécessaire durant le temps que l'enfant passe dans un accueil extrascolaire, le coût de cette mesure est à la charge de la commune. Par une motion déposée le 10 juillet 2017, en marge des travaux de la commission traitant de la loi sur la pédagogie spécialisée, les députées Antoinette de Weck et Katharina Thalmann-Bolz mettent en cause cette incohérence. Elles demandent en effet que l'intervention d'un ou d'une auxiliaire de vie dans un accueil extrascolaire soit répartie entre le canton et les communes. La motion a été approuvée le 11 octobre 2018 avec le soutien du Conseil d'Etat. Aujourd'hui le Conseil d'Etat propose donc d'adopter un nouvel article 13a dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Le projet prévoit expressément l'octroi d'auxiliaires de vie aux enfants au bénéfice d'une MAR dans l'accueil extrascolaire avec un financement conforme à la clé de répartition des coûts prévus. Comme le décrit le message du Conseil d'Etat, l'auxiliaire de vie est une personne dont l'accompagnement est important et centré sur les besoins spécifiques d'un ou d'une élève en situation de handicap au bénéfice d'une MAR, dont la situation le ou la rend très dépendant-e pour accomplir les actes de la vie courante. L'attribution d'un ou d'une auxiliaire de vie est envisagée dès qu'un examen approfondi de la situation fait apparaître le besoin d'une telle aide. La demande est alors analysée par la cellule d'évaluation du SESAM et c'est au final l'inspecteur spécialisé qui détermine le nombre d'unités octroyées. Tout ceci pour l'élève scolarisé, géré par la loi sur la pédagogie spécialisée.

Cependant, reste la prise en charge des élèves lors de l'accueil extrascolaire. Cet accueil est géré par un autre acte législatif, la loi sur les structures d'accueil extrascolaire. En vigueur depuis 2011, son article 13 prévoit que "L'Etat peut subventionner l'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière [...]". Dans le règlement d'application de cette même loi, la notion potestative est remise avec la limite du budget de l'Etat. Aussi, le projet du nouvel art. 13a propose

que les enfants au bénéfice du MAR sous forme de l'octroi d'un ou d'une auxiliaire de vie obtienne également cette mesure pour l'accueil extrascolaire. Jusqu'à maintenant, comme l'organisation des structures d'accueil extrascolaire de jour est de la compétence des communes, ce sont elles qui financent les prestations de l'auxiliaire de vie pendant ce temps-là. Il en est donc ressorti que si cette aide est à la charge des communes uniquement, certaines d'entre elles pourraient hésiter à offrir une place d'accueil à un tel enfant. Ainsi, il est proposé que ce financement soit supporté selon le principe de la loi sur la scolarité obligatoire : 50% à la charge de l'Etat et 50% à la charge des communes. Il est prévu que la mise en œuvre de cette disposition soit confiée au SEJ : une procédure ad hoc sera mise en place et la demande d'octroi et de financement sera réglementée et figurera en détail dans le règlement de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial. La charge financière du projet dépendra évidemment du nombre et de l'étendue des demandes. En l'état, il est difficile de faire une projection des coûts mais sur la base de chiffres connus, notamment le nombre de MAR octroyées avec bénéfice d'auxiliaires de vie - 67 en 2021 -, on peut évaluer la charge financière à 535'800 frs à répartir à raison de 50% pour l'Etat et les communes en proportion de leur population légale.

Suite aux réponses apportées par le commissaire du Gouvernement ainsi que par M. Quéru, chef de service du SEJ, et par M. Grandjean, conseiller juridique à la DSAS, que je remercie pour leurs apports, la commission a accepté ce projet à l'unanimité des membres présents, un député s'étant excusé. Nous proposons cependant une petite amélioration syntaxique par l'ajout de 2 virgules dans la version française ; nous y reviendrons lors de la lecture de détail. Je remercie aussi notre secrétaire parlementaire, M. Renevey, pour la précision du PV.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas d'autre commentaire à apporter à ce que vient de dire M. le Rapporteur. Il a en effet été très complet par rapport au message qui vous a été adressé de la part du Conseil d'Etat. Je remercie également toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette commission et surtout aux débats qui ont eu lieu. Nous, à la Direction de la santé et des affaires sociales, dernièrement, nous avons vraiment travaillé selon le message qui a été communiqué et j'estime que tous les éléments ont bien été mis en exergue par le rapporteur de la commission.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé avec une grande attention la modification de ce projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Cette modification est nécessaire afin de combler une lacune dans la loi pour permettre aux élèves qui vont dans les accueils extrascolaires de pouvoir bénéficier, également durant ces heures, d'un accompagnement d'un ou d'une auxiliaire de vie et surtout que ces mesures ne soient pas uniquement prises en charge par les communes dans lesquelles vivent ces élèves. Il n'y a pas de raison de ne pas étendre cette aide et la répartition financière.

Mais il faut constater que l'égalité de prise en charge n'est pas garantie parce que l'idéal voudrait que ce soit la même personne qui accompagne l'élève durant les heures scolaires, mais aussi bien sûr durant les heures d'accueil extrascolaire. L'élève bénéficie d'une mesure d'aide renforcée, qui est elle décidée par la cellule d'évaluation cantonale sur la base d'une procédure d'évaluation standardisée. Or, l'autorité d'engagement n'est pas la même, donc la cohérence pour le suivi de l'élève, qui est primordiale, ne pourra pas toujours être mise en œuvre. Pour cette cohérence dans le suivi, il serait également nécessaire que ces mesures puissent être mises en place déjà pour les enfants qui sont dans le préscolaire et dans les crèches. Cela n'est pas prévu par cette modification de loi et le groupe socialiste le regrette.

La formation des auxiliaires de vie est aussi une question qui est encore en suspens : quelle formation doivent ou devraient avoir ces personnes et sur quelle base salariale seront-elles rémunérées ?

Pour terminer, le groupe socialiste se pose la question de savoir si le désenchevêtrement des tâches dont nous parlons depuis si longtemps pourra un jour être réalisé, car en effet, dans le cadre de cette modification, le financement est toujours selon la répartition canton-communes. Le groupe socialiste votera ce projet de loi à l'unanimité.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Herr Präsident, ich möchte Ihnen noch ganz herzlich danken für Ihre Sensibilität der die technischen Probleme, die wir hatten in den hintersten Reihen, wir haben Ihre Worte wahrhaftig nicht gehört. Vielen Dank.

Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit dieses Gesetzesentwurfes: Ich bin Lehrperson der Primarschule Region Murten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zum Gesetzesentwurf Stellung. In allen Fragen der besonderen Betreuung zugunsten von Kindern, sei es in der Schule oder in ausserfamiliären Betreuungseinrichtungen wie Kindertagesstätten, Kinderspielgruppen usw., muss das Kind mit seinen Anliegen stets im Mittelpunkt stehen. Dieser Grundsatz war der parlamentarischen Kommission, die 2017 den Gesetzesentwurf über die Sonderpädagogik prüfte, sehr wichtig und zentral.

Mit der heutigen Gesetzesänderung soll nun eine ganzheitliche Betreuung für Kinder mit Beeinträchtigungen, die eine verstärkte Massnahme im Schulunterricht benötigen, in allen Bereichen ausserhalb der Familie gewährleistet werden können. Das bedeutet, dass die formelle Lücke, die mit der Schaffung des Gesetzes über die Sonderpädagogik entstanden ist, nun geschlossen werden kann. Assistenzpersonen, die eine Betreuung während der Schule übernehmen, können diese ohne bürokratischen Mehraufwand auch in familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen weiterführen. Das Jugendamt

regelt die Modalitäten. Die Kosten werden unter den Gemeinden und dem Staat aufgeteilt, nach demselben Grundsatz wie für das Schulgesetz. Dieses kohärente System ist der Schlüssel zum Erfolg.

Einen Mehrwert erfährt mit dieser Änderung zudem auch die Vereinbarkeit von Familie und Beruf. An dieser Stelle möchte ich als Mitmotionärin und ehemalige Präsidentin der parlamentarischen Kommission für den Gesetzesentwurf über die Sonderpädagogik dem Staatsrat für die gewünschte Umsetzung im vorliegenden Gesetzesentwurf danken. Die Forderung wird im vollen Umfang erfüllt.

In der vorberatenden Kommission wurde auch lange und intensiv über das Anforderungsprofil für die Assistenzpersonen diskutiert und debattiert. Die Vielfalt der Beeinträchtigungen bei einem Kind, seien sie geistiger, psychischer oder körperlicher Art, verlangt eine angepasste Betreuung. Diese Betreuung besteht vor allem in der Unterstützung alltäglicher Verrichtungen wie sich ankleiden, Einnahme der Mahlzeiten, Hygiene, Begleitung in die Kindertagesstätte usw. Dazu kommen die grosse zeitliche Flexibilität und die hohe Arbeitszeit von bis zu zehn Stunden pro Tag. Sonderpädagogische Aufgaben oder besondere medizinische Kompetenzen stehen aber nicht im Pflichtenheft von Assistenzpersonen. Auch wenn wir als Fraktion der Schweizerischen Volkspartei das in der Botschaft aufgeführte Anforderungsprofil einer Fachperson Betreuung begrüssen, plädieren wir dafür, pragmatische Lösungen zu suchen, was das Anforderungsprofil dieser Assistenzpersonen betrifft. Viel wichtiger als eine einheitliche Ausbildung scheint uns die korrekte Entlohnung dieser Personen, um einen Mangel an adäquaten Personen zu vermeiden.

Mit diesen Bemerkungen erklärt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Eintreten auf die Gesetzesvorlage. Sie wird der vorliegenden, abgeänderten Fassung der Kommission einstimmig zustimmen.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und als Mitglied der parlamentarischen Kommission. Die Fraktion Die Mitte unterstützt die Gesetzesänderung beziehungsweise die Gesetzesanpassung über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen. Es ist eine schon längst fällige logische Gesetzesanpassung in Zusammenhang mit der schulischen Integration, indem nun diese Detailfragen langsam Form annehmen und eine Lösung gefunden wird.

Kinder, die eine verstärkte sonderpädagogische Massnahme in der Regelschule erhalten, können diese nun auch im Rahmen der ausserschulischen Betreuung in Form einer Assistenzperson zugeteilt bekommen, wobei die Finanzierung dieser Massnahmen nach dem Verteilschlüssel gemäss SPG erfolgen wird und inskünftig zwischen Gemeinde und Kanton aufgeteilt wird.

Meines Erachtens ist allerdings, wie bereits erwähnt, das Anforderungsprofil dieser Assistenzpersonen noch genauer zu definieren. Gemäss der beigelegten Botschaft würde das Profil jenem einer Fachperson Betreuung entsprechen, in der französisch-sprachigen Version einem "assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative". Die Assistenzperson übernimmt weder heilpädagogische noch pädagogische Aufgaben und muss dementsprechend auch nicht über eine dementsprechende Ausbildung verfügen. Damit auch genügend Assistenzpersonen rekrutiert werden können, sollte das Anforderungsprofil noch einmal überdacht werden.

Mit dieser Anmerkung empfiehlt die Fraktion Die Mitte der Versammlung, die Gesetzesänderung über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen anzunehmen.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Primarlehrerin.

Die Änderung des Gesetzes über die familienergänzenden Tageseinrichtungen, die zur Folge hat, dass die anfallenden Kosten für Assistenzpersonen von beeinträchtigten Kindern auf den Staat und die Gemeinden aufgeteilt werden, unterstützt die Fraktion Grünes Bündnis einstimmig. Es ist zu hoffen, dass dadurch mehrere Kinder diese Unterstützung erhalten und dadurch von den familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen profitieren können und eine gezielte Förderung erhalten.

Ich bin mir sicher, dass wir uns alle einig sind, dass es wichtig ist, den Kindern früh eine gute Förderung zu ermöglichen, damit sie ihren Alltag bewältigen können, sich im Schulalltag zurechtfinden und somit eine gute Lernausgangslage haben. Diese frühe Begleitung und Förderung von Kindern mit Beeinträchtigungen ist im Kanton Freiburg jedoch nur teilweise und ungenügend vorhanden. Eine gute Frühförderung erhalten Kinder mit körperlichen Beeinträchtigungen wie Seh- oder Hörbehinderungen, diese sind meist früh erkennbar. Durch die Diagnose der Beeinträchtigung kann ihnen laut Reglement über die Sonderpädagogik eine Assistenzperson zugewiesen werden. Diese Assistenzperson soll das Kind während der Zeit der ausserschulischen Betreuung begleiten. Leider werden nicht alle Stunden abgedeckt. Die familienergänzenden Angebote haben oft die Ressourcen nicht, um diese Kinder optimal zu betreuen. Nicht selten werden diese Kinder deshalb von diesen Angeboten ausgeschlossen. Eine Aufstockung der Betreuungsstunden ist unumgänglich. Zudem wünschen sich die Einrichtungen eine mobile Einheit, die sie in konkreten Situationen personell und informell unterstützen kann.

Was geschieht mit Kindern, deren Defizit nicht klar ersichtlich ist? Als Eltern spürt man, dass das eigene Kind anders ist. Die Kinderärztin und die Früherziehung dienen hier als erste Anlaufstelle. Diese können laut Art. 48 des Reglements für Sonderpädagogik niederschwellige sonderpädagogische Massnahmen beantragen. Diese richten sich an Kinder, die keine nachgewiesene Behinderung haben oder deren Behinderung noch nicht anerkannt ist, die aber besondere Bedürfnisse haben. Obwohl diese Kinder spezielle Förderung nötig haben und deren Diagnose noch nicht möglich ist, weil sie meist zu jung dafür sind, erhalten sie durch diese niederschweligen Massnahmen aber kein Anrecht auf Assistenzpersonen. Die Familien werden in diesen Fällen von der Frühberatung zu Hause betreut. Familienergänzende Tagesstrukturen erhalten aber keine zusätzlichen Ressourcen zur Betreuung dieser Kinder. Kitas und ausserschulische Betreuungen lehnen die Betreuung dieser Kinder aus ebendiesen Gründen oft ab oder sie werden auf die Warteliste gesetzt - das ist die Realität.

Die Einrichtungen haben weder die Kapazität, Kinder mit speziellen Bedürfnissen speziell zu fördern, noch sie entsprechend zu begleiten. Es braucht hier flexiblere und andere Lösungen, als an die Diagnose gebundene Assistenzpersonen.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises. À ce titre, je soutiens ce projet de loi.

Toutefois, je vous rends attentifs au fait que la décision que nous prenons aujourd'hui pourrait être modifiée au niveau des répartitions financières dans le cadre du DETTEC. La pédagogie spécialisée et les structures d'accueil font partie du premier paquet DETTEC qui devrait, si le calendrier est respecté, être présenté à ce Parlement cette année encore. Avec cette remarque, je vous encourage à accepter cette modification de loi.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la commission ayant traité ce projet.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux accepte à l'unanimité la modification de ce projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial par l'intégration d'un nouvel art. 13a tel que proposé, sans remarque complémentaire. Tout a été dit.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis juriste à l'Office fédéral des assurances sociales, dans le domaine des questions familiales qui traite en partie la question de l'accueil de l'enfance. Je suis aussi présidente du Parti socialiste fribourgeois.

Cette modification, je ne peux que la saluer : c'est un petit pas, mais c'est un pas important. Par contre, je regrette quand même que le Canton n'investisse pas plus au niveau de sa vision pour l'avenir de l'accueil de l'enfance. Je pense notamment à la mise en place de l'école à horaire continu, à des projets pilotes pour favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap ou pour améliorer les besoins ainsi qu'au développement des accueils extrascolaires et surtout des crèches dans les communes - pas forcément les communes des agglomérations ou des villes, mais surtout les communes, disons, plus rurales - pour les enfants en âge préscolaire. Je tiens à souligner que la Confédération a un crédit d'engagement de plusieurs millions pour des projets novateurs qui visent notamment à améliorer l'accueil de l'enfance et puis l'améliorer aussi aux besoins des parents. C'est pour cela que je vous invite à analyser ces éléments pour améliorer l'accueil de l'enfance dans notre canton, pour que chaque enfant puisse bénéficier du même accueil de qualité, peu importe la commune dans laquelle il vit.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Au travers des discussions au sein de la commission qui a traité cet objet, il est apparu que le mécanisme de mise en œuvre n'était pas encore très clair. Il est néanmoins urgent qu'on trouve une solution rapidement puisque la loi sur la pédagogie spécialisée est déjà entrée en vigueur. Le mode de financement ne doit pas être un frein, le bien-être de l'enfant est toujours la priorité. Il est ainsi urgent que la Direction de la formation et des affaires culturelles et la Direction de la santé et des affaires sociales travaillent ensemble pour proposer les solutions les plus efficaces : il faut vraiment décloisonner la thématique des auxiliaires de vie.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je tiens à remercier tous les intervenants sur ce sujet et je constate, avec satisfaction, que tous les groupes entrent en matière sans discussion.

Je rebondirais sur la dernière remarque de M^{me} Meyer Loetscher : effectivement, ce qui a été largement discuté lors de la commission, c'est qu'il doit y avoir vraiment maintenant des discussions qui s'engagent entre la Direction de la formation et des affaires culturelles et la Direction de la santé et des affaires sociales pour mettre en place ces auxiliaires de vie et pour répondre aux nombreuses questions qui ont été posées par les intervenantes tout à l'heure. Le profil d'exigences, l'autorité d'engagement, les bases salariales doivent être réglés pour qu'il n'y ait pas aussi de la sous-enchère, sachant que ce sont les communes qui s'occupent de l'accueil extrascolaire. Les heures à disposition doivent également être réglées. Nous souhaitons donc - et nous en avons largement débattu au sein de la commission - que M. le Commissaire du Gouvernement prenne son bâton de pèlerin et aille discuter avec la Conseillère d'Etat Directrice de la formation et des affaires culturelles pour vraiment régler cette introduction au plus vite.

Monsieur Gaillard, vous avez raison : nous avons discuté du désenchevêtrement des tâches au sein de notre commission et effectivement, cela fait partie du premier paquet du DETTEC. Mais pour le moment, on est un fil de plus dans l'écheveau

du désenchevêtrement et cela doit effectivement évoluer avec le premier paquet. Nous sommes donc bien conscients qu'il risque d'y avoir des changements par rapport à ce désenchevêtrement des tâches.

Madame Hayoz, effectivement, il faut des solutions plus souples. Il faut garder un peu de souplesse, mais cela concerne aussi la Direction de la formation et des affaires culturelles avec l'accueil des élèves en difficulté, en intégration dans les classes régulières et pas seulement dans l'accueil extrascolaire. Je crois que là, beaucoup d'enseignants en demandent plus, demandent vraiment que cette prise en charge des élèves avec des difficultés soit vraiment organisée, peut-être un peu mieux, avec peut-être plus d'unités et sûrement de manière un peu plus souple.

Je terminerai ma petite intervention en reprenant ce que certaines ont dit : on doit mettre l'enfant au centre, et je crois que c'est la principale des choses. On doit mettre l'enfant au centre des préoccupations, et même les enfants depuis le plus jeune âge, depuis les crèches, et même depuis avant l'entrée à l'école obligatoire. C'est pour cela qu'une motion (2022-GC-19) ayant pour titre "Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance" a été déposée dans cet ordre-là, et je pense que nous aurons l'occasion de la traiter au sein de ce Parlement. Elle donnera aussi certaines réponses au soutien précoce que nous avons appelé aussi de nos vœux lors de la discussion en commission. Il y a encore beaucoup à faire pour régler cela, mais je fais confiance à M. le Commissaire du Gouvernement et à la Direction de la santé et des affaires sociales pour discuter avec la Direction de la formation et des affaires culturelles pour que cela se fasse le plus simplement possible et que tout puisse être réglé avant l'introduction de cet article.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont exprimées sur ce projet de changement de loi. Je remarque que tous les groupes entrent en matière, pour moi c'était important. Il est clair que les discussions ont eu lieu lors de notre séance de commission. Nous avons évoqué bien entendu plein d'aspects concernant le suivi de ces enfants et pour moi, il est absolument clair et indispensable - et là je reprends les propos de M. le Rapporteur - que l'enfant doit rester au centre de toute discussion et ce sera bien entendu ce qui va nous mener dans le projet pour l'avenir.

En réponse à quelques questions qui se sont posées cet après-midi, je reprends la question de M. le Député Gaillard : la pédagogie spécialisée est prévue dans le deuxième paquet du DETTEC. Le premier paquet DETTEC sur les accueils extrascolaires ne touchera pas ce volet d'intégration mais dans le deuxième paquet, nous parlerons effectivement de cet aspect-là.

Pour tout ce qui concerne les salaires, nous en avons également discuté lors de notre séance de commission. Il est clair que nous allons tout faire pour mettre en œuvre le mécanisme le plus rapidement possible : je m'engage personnellement à travailler rapidement avec M^{me} la Directrice de la formation et des affaires culturelles qui se trouve actuellement à côté de moi, M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens, pour mettre en œuvre le mécanisme de cette mise en place de cette nouvelle loi. Nous allons nous y atteler immédiatement dès l'adoption de ce projet de loi. Je n'ai pas d'autres informations à vous apporter.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011

Art. 13a (nouveau)

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Comme je l'ai dit dans mon introduction, la commission a fait une petite modification rédactionnelle en ajoutant deux virgules au projet qui vous est proposé, la version allemande ne changeant pas.

Je lis l'article modifié par la commission, proposition à laquelle le commissaire du Gouvernement s'est rallié : "Les enfants qui bénéficient, en vertu de l'article 32 de la loi du 11 octobre 2017 sur la pédagogie spécialisée d'une mesure d'aide renforcée (MAR) sous forme d'octroi d'un ou d'une auxiliaire de vie, peuvent également obtenir cette mesure pour l'accueil extrascolaire". L'alinéa 2 : "Le coût de l'aide fournie par les auxiliaires de vie en accueil extrascolaire est réparti entre le canton et les communes conformément à la clef de répartition des coûts prévue par la loi sur la pédagogie spécialisée".

C'est donc par cet article que la motion déposée par M^{mes} Thalmann-Bolz et de Weck a été mise en œuvre.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 15a (nouveau)

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Emoluments : "La Direction ainsi que les autres organes chargés de l'application de la présente loi peuvent percevoir des émoluments pour les autorisations délivrées, les contrôles ou les démarches administratives ou d'instruction effectués, les mesures prises ou toute autre décision rendue ou tout autre service fourni".

Alinéa 2 : "Le tarif des émoluments est fixé par le Conseil d'Etat".

C'est un petit ajout cosmétique, de l'avis du juriste de la Direction de la santé et des affaires sociales, un ajout de juriste pour pouvoir prélever certains émoluments.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). La présente loi est soumise au référendum législatif, elle n'est pas soumise au référendum financier. Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour la rentrée 2022-2023, ce qui laisse une marge de discussion, comme nous l'avons demandée, entre les deux départements pour cette mise en œuvre et pour répondre à toutes les questions qui ont été posées lors du débat d'entrée en matière et qui permet aussi, bien sûr, de mettre au budget les sommes inhérentes à ce nouvel article.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Effectivement, nous allons nous concerter immédiatement pour fixer les modalités pour la rentrée 2022-2023, comme précisé tout à l'heure.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) du 09.06.2011

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Müller Chantal (LA,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die

Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Berset Solange (SC,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 90.*

Décret 2021-DSAS-97

Décret concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité»

Rapporteur-e:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	12.10.2021 (<i>BGC mars 2022, p. 970</i>)
Préavis de la commission:	14.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 976</i>)

Entrée en matière

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je rappelle que la discussion doit intervenir sur la forme et non sur le fond.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Le projet soumis à l'examen de la commission concerne la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 de proximité". Elle a été déposée le 11 juin 2021 à la Chancellerie d'Etat.

Aujourd'hui, nous avons la tâche unique de constater sa validité, donc d'en juger la forme et non le fond. Même si la thématique nous tient à cœur, ce n'est pas le moment de débattre du fond, gardons nos avis pour une séance ultérieure. La commission a pu constater qu'il y avait 10'483 signatures valides alors qu'il en fallait 6'000, que son texte n'est pas contraire au droit supérieur et que l'unité de la matière est respectée. Sur le plan formel, on peut donc confirmer la validité de l'initiative. Avant de passer à l'entrée en matière et à la lecture des articles, j'annonce que les membres de la commission ont émis le souhait qu'un contre-projet soit élaboré.

Pour information, je vous rappelle les modalités de traitement d'une initiative constitutionnelle. La procédure pour le traitement d'une initiative constitutionnelle entièrement rédigée est régie à l'art. 125 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques. Le Grand Conseil aura le choix entre trois possibilités :

1. Proposer au peuple d'accepter l'initiative en se ralliant à celle-ci, qui passera en votation populaire dans le délai d'une année à compter d'aujourd'hui ;
2. Proposer au peuple de la rejeter dans un même délai ;

3. Décider de ne pas se rallier, tout en proposant au peuple un contre-projet. Dans ce cas, le Grand Conseil aura une année, à compter d'aujourd'hui, pour établir ce contre-projet, puis bénéficiera d'un nouveau délai de 180 jours dans lequel l'initiative et le contre-projet devront être mis en vote populaire, le contre-projet rédigé sous la forme d'une modification constitutionnelle.

Le projet de décret quant au ralliement, respectivement à l'annonce du contre-projet, devrait être traité au Grand Conseil lors de la session de juin, c'est ce qui nous avait été annoncé lors de la commission. Je ne sais pas si ça peut être aujourd'hui confirmé.

Je remercie, au nom de la commission, M. le Commissaire du Gouvernement Philippe Demierre, directeur de la santé et des affaires sociales, M. Alexandre Grandjean, conseiller juridique, et M. Reto Schmid. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. M^{me} la Rapporteuse a très, très bien expliqué l'objet du jour : cela concernera uniquement la validité de l'initiative. On ne va pas entrer sur le fond de ces urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 de proximité, cela interviendra plus tard, dans les mois qui viendront, je pense. Je n'ai pas d'autre apport à vous donner.

Barras Eric (UDC/SVP, GR). Je prends la parole pour le groupe Le Centre.

Notre groupe a étudié la validité de l'initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 de proximité". Notre groupe comprend et est sensible à la demande des initiants. Les conditions de validation de l'initiative sont remplies, le groupe Le Centre suivra donc à l'unanimité la proposition de la commission.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts : je suis vice-président de la Fédération des patients.

Diese Initiative ist die falsche Antwort auf eine richtige Frage. Bevor wir die Frage der Gültigkeit der Initiative besprechen, erlauben Sie mir bitte, das Problem, das wir heute vor uns haben und das wir lösen müssen, kurz zu beschreiben.

Aujourd'hui, nous avons de graves différences de prise en charge entre les différents districts. Un automobiliste a davantage de chances de s'en sortir s'il fait une collision dans certains districts que si celle-ci se passe dans d'autres districts. Dans certains districts, une personne âgée a plus de chance d'être prise en charge chez elle à la maison comme elle le souhaiterait et dans d'autres districts, elle se retrouvera plus vite dans un EMS.

In gewissen Fällen ist es sogar nicht möglich, sich in der eigenen Sprache zu äussern.

Il y a également certains problèmes que l'on constate à l'échelle du canton, comme par exemple le manque de médecins de premiers recours ou de personnel soignant. Face à ces problèmes, dont les habitantes et les habitants de notre canton sont bien conscients, il est légitime que des inquiétudes naissent, en particulier quand ces problèmes résonnent dans des situations dans lesquelles nous, êtres humains, sommes particulièrement fragiles en étant malades, accidentés, handicapés. Autant de moments où nous voulons le meilleur pour les personnes qui nous sont chères et pour nous-mêmes.

Doutaz Jean-Pierre (Le Centre/Die Mitte, GR). Monsieur Zurich, je me permets juste de vous dire que vous êtes déjà sur le fond alors que nous allons voter uniquement sur la validité de l'objet, donc sur sa forme. Tout le fond sera discuté lorsqu'il reviendra au Grand Conseil.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Vous avez raison, Monsieur le Président. C'est juste pour mieux souligner un seul aspect qui me paraît essentiel : nous avons besoin d'un contre-projet qui tienne la route, nous avons besoin d'un contre-projet qui permette de répondre de manière concrète aux inquiétudes de la population. Sur la forme, je pense que c'est assez certain que cette initiative est valide : elle a reçu suffisamment de signatures, elle respecte le droit supérieur et l'unité de la matière. La question est de savoir maintenant dans quelle direction nous allons. À mon sens il y a une seule urgence, non pas médicale, mais financière, et on doit dégager les ressources suffisantes pour prévoir un contre-projet qui réponde de manière concrète aux inquiétudes légitimes de la population.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis infirmière, employée au HFR comme Case Manager et présidente des Alumni de la Haute école de santé.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance du décret concernant la validité de l'initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 de proximité". Cette initiative remplit tous les critères et donc nous accepterons à l'unanimité sa validité. Toutefois, nous soutenons la commission dans sa proposition d'élaborer un contre-projet pour cette initiative afin de pouvoir développer des solutions pour garantir la sécurité de toute la population fribourgeoise.

Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts : je suis syndique de la commune de Riaz. Le HFR y dispose d'un site hospitalier important pour le sud du canton, avec une permanence médicale qui a remplacé le 1^{er} septembre 2020 le service des urgences. Je précise que je parle ici au nom du groupe Le Centre.

La décision d'aujourd'hui porte sur la validité matérielle et formelle de l'initiative. Celle-ci devra être conforme au droit supérieur et exécutable ainsi que respecter l'unité de la forme, de la matière et du rang. Toutes les conditions étant remplies, le groupe Le Centre estime que l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 de proximité" peut être valablement acceptée.

À titre personnel et à l'instar des membres de la commission, je soutiendrai l'établissement d'un contre-projet pour répondre aux soucis de la population. Avec ces commentaires, le groupe Le Centre accepte la validité de l'initiative constitutionnelle.

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Ich kann es kurz machen. Die Fraktion Grünes Bündnis hat grosses Verständnis für die Sorgen und Ängste der Initiantinnen und Initianten, welche sie durch die Volksinitiative zum Ausdruck bringen. Wir anerkennen die Richtigkeit der Initiative und empfehlen Annahme des Dekrets in der ursprünglichen Fassung des Staatsrates.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Je remercie tous les groupes qui ont pris la parole pour leur entrée en matière et qui voteront la validité de cette initiative. Je ne rentrerai évidemment pas sur les arguments qui touchaient le fond puisqu'on en reparlera à un autre moment. Comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous, les membres de la commission ont émis le souhait d'un contre-projet, qui doit évidemment pouvoir répondre aux inquiétudes de la population. C'était vraiment le souhait des membres de la commission. Je n'ai pas d'autre commentaire.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas d'autre commentaire à apporter, hormis le fait que je remercie toutes les personnes qui ont participé à la commission et aux échanges qui ont eu lieu. Je constate également que tous les groupes présents entrent en matière sur la validité de l'initiative constitutionnelle.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Alinéa 1 : "La validité de l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" est constatée". Alinéa 2 : "L'initiative sera soumise à votation populaire dans le délai d'une année dès l'adoption du présent décret, sauf si le Grand Conseil décider d'élaborer un contre-projet (art. 127 al. 3ss LEDP)".

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 93 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc

(VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 93.*

Mandat 2020-GC-186

Prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile

Auteur-s:	Schnyder Erika (PS/SP, SC) Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE) Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE) Chassot Claude (VCG/MLG, SC) Mauron Pierre (PS/SP, GR) Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Marmier Bruno (VEA/GB, SC) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Bonny David (PS/SP, SC) de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3923)
Développement:	18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3923)
Réponse du Conseil d'Etat:	22.02.2022 (BGC mars 2022, p. 1064)
Remarque:	Auteurs remplaçants : François Ingold; Simon Zurich

Prise en considération

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je n'ai plus de lien d'intérêt avec cet objet dans la mesure où j'ai cessé mes fonctions au sein du conseil communal de Villars-sur-Glâne ainsi qu'à la Fondation Résidence Les Martinets, et que depuis la fin de l'année 2021, l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile a été dissoute. C'est donc en toute liberté que je m'adresse à vous, au nom du groupe socialiste, lequel groupe n'est pas très satisfait de la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

En effet, je rappelle que ce mandat a été déposé en novembre 2020 en pleine crise du COVID et répondait à un besoin qui s'était manifesté pour toutes les institutions sanitaires dépendant du droit public qui s'occupaient précisément de personnes âgées, mais aussi d'aide et de soins à domicile, et qui avaient vu leurs coûts augmentés en raison des difficultés rencontrées par ce que l'on a vécu avec cette pandémie. A cette époque évidemment, on ne savait pas du tout comment allaient tourner les choses. Par la suite, il y a eu naturellement des évolutions dans ce dossier, en particulier s'agissant de la prise en charge des frais sous l'angle médical, c'est-à-dire des soins spéciaux, de l'accompagnement ainsi que des frais inhérents à l'aide et aux soins à domicile.

Nous sommes évidemment conscients du fait que ce genre de frais sont maintenant comptabilisés. Ils ont été répertoriés comme d'ailleurs tous les frais inhérents à ces prises en charge, c'est-à-dire proportionnellement entre l'Etat et les communes qui ont vu aussi leurs factures augmenter. Cette prise en charge a suivi le cours ordinaire des choses. L'Etat a pris un certain nombre de décisions que nous saluons, d'ailleurs, puisqu'il a quand même tenu compte, dans l'estimation de la dotation, du fait qu'en raison du manque de personnes qui ne sont pas entrées dans les EMS ou du manque de patients, l'aide et les soins à domicile ont généré quand même des coûts que nous ne pouvions pas éviter. Il n'était pas question de licencier le personnel pour diminuer les coûts. Le Conseil d'Etat a fait là le nécessaire. Cet aspect-là, nous pensons qu'il peut être considéré comme réglé.

Néanmoins, la prise de position du Conseil d'Etat n'est pas satisfaisante parce qu'il est passé "comme chat sur braise" sur tout ce qui est de l'aspect socio-hôtelier. Je rappelle que les établissements ainsi que les institutions ont été obligés de faire face à une dépense non prévue au budget et souvent assez importante et lourde. Je vous rappelle qu'au début, on payait les masques 1 frs/pièce alors que maintenant, ils ne sont même pas à 3 cts/pièce. Cela a eu quand même des conséquences assez lourdes sur ces institutions. Il a fallu également mettre en place des structures particulières pour recevoir les visites, pour éviter les contaminations : je pense aux plexiglas, au nettoyage où il y a eu des frais qui ont explosés. On a tellement nettoyé et désinfecté qu'on pouvait pratiquement manger par terre dans les établissements. Il y a eu quand même un effort considérable qui a été fait. Il y a eu aussi les fermetures des cafétérias et autres établissements qui accueillait des visites, qui préparaient aussi des repas à domicile. Il y a eu aussi, dans certains établissements, la fermeture des repas faits pour les élèves ou pour les enfants des accueils extrascolaires. Il y a eu dans cet ordre d'idée - et c'est un point important qui n'est pas spécifié actuellement encore dans la réponse du Conseil d'Etat - la question des lits vides. Bref, il y a toute une série de choses qui ne sont pas réglées. Nous sommes d'avis qu'on ne peut pas passer "comme chat sur braise" là-dessus. Il faut vraiment que le Conseil d'Etat fasse un effort pour prendre en charge ces coûts.

Le Conseil d'Etat nous dit que c'est compliqué parce que cela demande un travail titanesque de faire l'inventaire de ces coûts. Ce n'est pas du tout le cas puisque le Conseil d'Etat n'a qu'à s'adresser aux institutions qui elles ont tenu la liste. Elles ont vu, elles ont fait des budgets et savent très bien où se trouvent ces... *[temps de parole écoulé]*

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts : je préside le comité directeur du Réseau Santé Social de la Veveysse. Les deux EMS veveysans font partie de cette structure.

Des mesures ont été prises par rapport à la problématique des surcoûts liés à la pandémie, notamment sous l'angle des dépenses supplémentaires à charge des EMS et aussi des soins à domicile. Les budgets de ces services n'avaient bien sûr pas prévu de tels événements sanitaires. Il a bien fallu faire face à cette situation. Les budgets 2020 manquaient donc de ressources et la clôture des comptes 2020 de ces mêmes structures se sont bouclés de manière acceptable grâce aux aides. Par contre, les budgets suivants ont été posés afin de supporter une telle pandémie, même si à l'époque nous n'aurions pas imaginé une pandémie aussi longue et pénible. Le présent mandat porte sur l'ensemble de la période COVID. Les effets ont été les suivants : perte de prix de pension non perçue pour les lits vides, baisse de la demande en places d'EMS combinée au besoin en personnel, qui a provoqué une dotation trop élevée presque immédiate.

Il était clair que pour les structures d'EMS et de soins à domicile, le fait d'avoir très souvent du personnel indisponible par rapport au virus a conduit à maintenir toutes les équipes à disposition malgré la diminution du volume de travail, qui en effet n'en était pas une vu que tout est devenu en peu de temps très complexe, mesures d'hygiène obligent. On peut ajouter en toute quiétude que des licenciements pour éviter ces surcoûts auraient été mal perçus, même qualifiés d'abusifs vu la situation qu'a engendrée le Coronavirus.

Par rapport à cette situation, ce mandat demande de ne pas comptabiliser ces dépenses dans le cadre des budgets ordinaires des subventions, mais de les affecter à des crédits spéciaux. Il faut pour cela les identifier, les chiffrer, les inventorier.

En résumé, une aide de l'Etat exceptionnelle devrait modifier la répartition des coûts Etat-communes, à raison de 55% pour les communes et 45% pour le canton. C'est ce que demande ce mandat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne toutes les prises en charge consenties. Elles s'élèvent à hauteur de 5,5 millions de frs répartis selon la forme usuelle et versés dans l'exercice 2020 afin d'éviter un manque de liquidités. Le problème que j'entrevois en analysant la situation des EMS est que cet argent a été versé selon la dotation déclarée et acceptée en 2020. Maintenant que l'on connaît exactement la sur-dotation

qui est encore présente aujourd'hui, on devra probablement rembourser une partie de cette aide financière. C'est le principe des acomptes versés selon la situation reconnue mais finalement par des décomptes concrets. Dans le district de la Veveysse, ce montant peut s'élever à plusieurs centaines de milliers de francs. Néanmoins, ce secteur est financé par de l'argent public, que ce soit communal ou cantonal.

Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, la proposition de fractionnement telle que proposée par le Conseil d'Etat est recommandée. En effet, d'autres éventuelles participations financières de l'Etat pour répondre à des demandes futures nous sembleraient plus propices à l'économie fribourgeoise si elles étaient dévolues à des milieux et secteurs privés, également sévèrement touchés et qui auront pour certains beaucoup de peine à se redresser.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris note de la réponse du Conseil d'Etat à ce mandat. Il constate que la proposition de fractionnement vide de sa substance la demande qui est faite par le biais de cet outil parlementaire. Il n'est en effet pas très utile de faire un simple inventaire si celui-ci ne découle sur aucune action ultérieure.

Les EMS ont subi au cours des deux dernières années des pertes variables selon les établissements. Certains s'en sont mieux tirés que d'autres mais d'une manière générale, comme le relève également l'Association des communes fribourgeoises, c'est le secteur hôtellerie de nos EMS qui a particulièrement souffert, d'autant plus que ces établissements n'ont pas pu bénéficier des RHT. S'il est vrai que l'évaluation des pertes subies par les EMS demandera un certain effort, il est évident qu'il appartiendra en premier lieu aux établissements concernés de démontrer et de justifier leurs pertes. Ainsi, le plus gros du travail sera fourni par les EMS eux-mêmes, le canton ayant la tâche de contrôler les demandes.

Dans ce contexte, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra ce mandat.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je m'exprime au nom groupe Le Centre sans lien d'intérêt particulier à ce sujet.

Après discussion sur ce mandat, notre groupe en vient à l'unanimité à la conclusion de ne pas le soutenir, respectivement de suivre la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat et d'accepter uniquement le point proposant d'inventorier l'ensemble des surcoûts liés au COVID que le canton a financé en 2020. Même si j'ajoute que je donne presque un peu raison à mon collègue Ingold lorsqu'il dit que cela ne va peut-être pas donner des impulsions très fortes.

Les trois autres points, surtout celui qui demande de vouloir se séparer de la clé de répartition entre communes et Etat en lien avec ces surcoûts et d'élargir les analyses aux domaines annexes comme par exemple la cuisine, le restaurant et autres, vont trop loin et ne sont presque pas analysés, cela aussi en tenant compte du fait que l'Etat était, dans le cadre de ses responsabilités, déjà sensible et actif à ce sujet. Le Conseil d'Etat a déjà accepté de prendre en compte des coûts complémentaires pour les activités liées aux soins et à l'accompagnement selon les critères usuels. Cela veut dire 55% à la charge des communes et 45% à la charge de l'Etat. De plus, le Conseil d'Etat a octroyé au personnel du HFR une prime décidée dans le cadre d'un mandat que nous avons voté ici, et a également décidé de subventionner les primes versées au personnel de soins et d'accompagnement des EMS.

Je vous invite donc à soutenir le fractionnement, à accepter le point au sujet de l'inventaire de l'ensemble des surcoûts liés au COVID et à refuser le reste de ce mandat.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe PLR/PVL a étudié aussi attentivement que le Centre ce mandat et est arrivé à la conclusion complètement inverse, puisqu'à l'unanimité moins deux abstentions, il soutiendra ce mandat. Comment est-ce possible que deux partis de droite arrivent à des solutions aussi opposées ?

C'est simplement que nous avons peut-être tenu compte d'éléments qui ne sont pas apparus directement quand on lit la réponse du Conseil d'Etat. A savoir qu'il y a deux sortes de coûts. Il y a ceux où le canton prend une part à 45%, ce sont les soins. Par contre, il y a une autre partie des coûts qui n'est prise en charge que par les résidents, et le déficit est à la charge du propriétaire du home, c'est-à-dire la commune ou le réseau des communes, voire une fondation. Un home ne peut pas fonctionner s'il ne fait qu'offrir des soins. Il a aussi toutes les prestations qui sont l'hôtellerie, l'administration, la technique, le chauffage, et il faut bien que quelqu'un les paie. De se décharger simplement sur les communes en disant que le COVID les a touchés et qu'on paie une partie sans tenir compte du reste, c'est tout simplement injuste.

C'est la raison pour laquelle le PLR/PVL estime que le canton doit aussi participer à ces coûts. Le calcul des coûts n'est pas si compliqué, comme cela a été relevé déjà par M^{me} Schnyder ou par M. Ingold. Ce seront les EMS qui pourront démontrer combien cela leur a coûté. D'ailleurs, l'AFIPA avait établi des règles très simples entre autres pour les cafétérias, pour la surcharge de l'administration ou pour les lits. C'est une mauvaise excuse que nous donne le Conseil d'Etat.

Raison pour laquelle je vous demande de soutenir ce mandat, de ne pas accepter le fractionnement, de reconnaître qu'il faut faire un calcul des coûts et ensuite que le canton y participe.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). En lisant la réponse à ce mandat et aussi à certaines autres questions qui ont été posées, j'ai pour le moins été déçu. Déçu parce que j'ai l'impression que le Gouvernement ne prend pas en compte ce qui a déjà été

évoqué par mes préopinants, c'est-à-dire tout ce qui reste à la charge des fondations, des associations ou des propriétaires d'EMS : la partie hôtelière, la partie technique et tout ce qui est administratif. C'est considérable pour les communes, pour les associations et pour les EMS.

Je rappelle mon lien d'intérêt : je suis membre du comité du Réseau Santé Glâne qui, évidemment, boucle ses comptes maintenant et voit le montant qui lui sera imputé et qui sera imputé aux communes.

Pour ne pas rallonger, je rappellerai, à l'instar de mon parti, que je souhaite soutenir l'entier de ce mandat et refuser le fractionnement.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Meine Interessenbindung: Ich amtiere als Präsident des Gesundheitsnetzes Sense uns als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.

Ich stimme heute mit gemischten Gefühlen der Überweisung des Auftrages zu. Einerseits liegt es auch in der Verantwortung des Kantons, die ausserordentlichen Kosten der Corona-Pandemie zulasten der Allgemeinheit mitzutragen, andererseits teile ich die Auffassung des Staatsrates, dass im Rahmen der Gemeindeautonomie auch die Gemeinden ihren Anteil zu leisten haben.

Die Analyse des Staatsrats betreffend die Erfolgsrechnung der Pflegeheimträgerschaften wage ich zu hinterfragen. Die mir vorliegenden Erfolgsrechnungen der Jahre 2020 und 2021 für Pflegeheime fallen allesamt negativ aus. Zudem ist hinlänglich bekannt, dass der vom Staatsrat vor einigen Jahren eingefrorene Pensionspreis von 105 Franken nicht ausreicht und einer Unterdeckung von ungefähr 10 Franken pro Tag entspricht. Ich bitte den Staatsrat, diesen Tarif im Hinblick auf das Budget 2023 entsprechend anzupassen. Allenfalls könnte diese Anpassung auch eine Lösung der Problematik, die sich in diesem Auftrag ergibt, bringen.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. J'ai suivi attentivement vos apports suivant la réponse au mandat qui a été donnée par le Conseil d'Etat concernant la prise en charge dans le cadre des mesures financières COVID-19 des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile. Pour compléter tout ce qui a été dit, j'aimerais répondre à certaines reproches qui ont été faits suite à la réponse du Conseil d'Etat.

Concernant les lits vides, c'est un élément qui est important à signaler. On a pris en compte uniquement les lits vides en cas de mise en quarantaine par le Service du médecin cantonal. On a pris en compte de ce cas-là les lits vides et les remboursements ont été faits à ce niveau-là. Je complète que lors de la première vague, nous avons été assez larges dans le calcul, car les mises en quarantaine n'étaient pas toutes formalisées dans une mise en quarantaine officielle. On a donc tenu compte ici plus largement que la mise en quarantaine officielle.

Concernant les déficits à charge du propriétaire du home, c'est correct. A savoir qu'il y avait vraiment du déficit, c'est aussi une question que l'on doit se poser. C'est l'analyse financière qui devrait le dire ultérieurement. Je rappelle aussi que la proposition de l'AFIPA impliquerait que l'on verse un forfait sans pouvoir contrôler la perte réelle. C'est un élément qui est extrêmement important.

Je tiens quand même à préciser deux ou trois petites choses. Si l'on prend les comptes 2020 des EMS qui sont ressortis du rapport annuel, on obtient les résultats suivants : actuellement, on a dans le canton - et c'est écrit dans la réponse - vingt-deux EMS qui présentent un bénéfice sur un exercice neutre ; on a douze EMS qui présentent une perte inférieure de 1,5% du total des charges ; on a trois EMS avec une perte représentant 2,5 à 4,5% du total des charges et deux EMS qui présentent une perte de plus de 5%. Je tiens à préciser que ces deux EMS ont une situation particulière et présentent une perte importante depuis plusieurs années.

Si vous ne suivez pas la proposition du Conseil d'Etat et que vous acceptez tout le mandat sans rejeter les trois derniers volets, cela va engendrer un travail supplémentaire impliquant en plus des coûts pour l'Etat estimés à 0.5 EPT sur une année. On ne peut pas dire que c'est une opération blanche et que l'on va tout reposer sur les EMS. Ce sera donc aussi du travail supplémentaire pour la DSAS à ce niveau-là. Je ne peux que rejeter cet aspect qui dit qu'on n'aura pas de travail supplémentaire. Je pense que cette affirmation est complètement fausse.

Je pense qu'il est également important de dire que tous les travaux qui ont été effectués concernant la liste des surcoûts ont été pris en considération. Il est clair qu'il y a une liste exhaustive qui a été mise à la connaissance des EMS, et nous nous sommes basés sur cette liste pour reconnaître toutes les charges supplémentaires liées au COVID. Ces coûts supplémentaires et complémentaires sont pris et notés dans le message du Conseil d'Etat.

Suite à ces considérations, je vous demande de fractionner le mandat en acceptant le volet visant à inventorier l'ensemble des surcoûts liés au COVID que le canton a financés en 2020, de rejeter le volet visant à inventorier les surcoûts liés au COVID hors soins pour les EMS et hors frais du personnel, de rejeter tout financement supplémentaire et extraordinaire des surcoûts liés au COVID des EMS ou toute modification des règles usuelles de répartition dans les cantons et les communes, et de

rejeter encore le volet visant à comptabiliser les surcoûts liés au COVID dans les budgets spécifiques, les montants ayant déjà été comptabilisés sous les rubriques ordinaires dans les comptes cantonaux et communaux de l'année 2020.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 56 voix contre 40. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 40.*

Ont voté contre le fractionnement:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 56.*

> Le Conseil d'Etat recommandant le rejet de ce mandat, la majorité qualifiée est requise.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 60 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée

(SC,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 60.*

Ont voté non:

Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bündel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 38.*

S'est abstenu:

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2021-DSAS-135

Programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens (Rapport sur postulat 2021-GC-38) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **08.02.2022 (BGC mars 2022, p. 977)**

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt si ce n'est que je suis la maman de jeunes adultes et tout juste grand-maman d'un petit garçon que je souhaiterais pouvoir protéger de ces perturbateurs endocriniens.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour la suite directe qu'il a donnée à notre postulat et pour son rapport détaillé. Il démontre ainsi sa considération pour cette problématique. L'édition et la diffusion de ce guide constitue une première étape néanmoins indispensable qui permettra sans doute de sensibiliser les parents et les professionnels travaillant avec des enfants. Personne ne souhaite nuire aux enfants. Malheureusement, on pêche par omission.

Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique. Les enfants sont les plus sensibles aux perturbateurs endocriniens et notre devoir est de les protéger de cette pollution. Prévenir est toujours mieux que guérir. Si les normes légales, qu'elles soient européennes ou fédérales, évoluent lentement, les produits potentiellement nocifs continuent d'être présents dans notre environnement. Ce guide permettra d'informer d'un grand nombre de bonnes pratiques qui permettent d'éviter la contamination avec ces substances.

Un plan d'action cantonal est nécessaire pour faire face à cette contamination. L'information aux parents, aux professionnels de santé, des crèches et des écoles, est primordiale. Des mesures incitatives des milieux subventionnés devraient être aussi

envisagées. Les milieux de l'agroalimentaire et de la construction doivent être sensibilisés à cette thématique des perturbateurs endocriniens, l'objectif étant d'offrir à nos enfants un environnement le plus sain possible.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre relève le bien-fondé de la problématique des perturbateurs endocriniens et remercie les postulants de relever les effets néfastes de ceux-ci sur la santé de la population, et principalement sur les jeunes enfants et les femmes enceintes. Nous relevons également le fait que le Conseil d'Etat prend en main cette problématique en ne cherchant pas à faire du neuf sur ce sujet mais en prenant l'exemple de la ville de Lausanne. Tout comme le Conseil d'Etat le demande, nous pensons qu'il est judicieux que l'OFSP mette en place une campagne de prévention au niveau national afin d'unifier les cantons face à un véritable problème de santé national. L'OFSP se rendra enfin utile après deux années sous le joug et l'hystérie du COVID.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt spécifique.

Au nom du groupe Le Centre, je prends la parole par rapport au programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques d'origine naturelle ou synthétique qui altèrent les fonctions du système endocrinien et qui provoquent des effets nocifs sur la santé. Comme le soulignent les députées signataires, les perturbateurs endocriniens sont présents dans la vie quotidienne. Ils peuvent en effet se trouver dans de nombreux objets usuels, dans des médicaments et aussi dans l'environnement.

Les mesures proposées s'axent surtout sur la prévention. Le Centre relève la nécessité d'avoir une politique de prévention forte et spécifique qui reste dans un cadre bien défini, soit au niveau financier des contenus et des axes de divulgation. Le Conseil d'Etat propose de divulguer un guide fribourgeois destiné en premier lieu aux crèches, aux accueils extrascolaires et aux parents. Il sera distribué et rendu accessible largement à la population, notamment via les cabinets de médecins, les pharmaciens ainsi que les communes.

Ce rapport s'appuie sur les mesures déjà en vigueur au niveau fédéral et sur le programme de sensibilisation et d'action spécifique dans la ville de Lausanne afin de limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens dans les centres de vie infantine. Il faut relever que le modèle lausannois permet sur une base volontaire aux collaboratrices et collaborateurs de ces structures d'adapter leurs pratiques en la matière. Les mesures et actions de sensibilisation et de prévention proposées par le Conseil d'Etat sont soutenues et jugées assez larges par le groupe Le Centre. Toutefois, nous relevons qu'il sera important de prévoir une campagne rationnelle, circonscrite et surtout non stigmatisante envers un domaine spécifique, ainsi qu'un suivi sur le bien-fondé et la mise en œuvre des mesures. En effet, sensibiliser ne doit pas s'arrêter à juste communiquer l'information. Il faut monitorer la prise de conscience et la mise en œuvre des mesures proposées afin de prévoir des mesures d'accompagnement dans le futur si nécessaire.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt et attention du rapport du Conseil d'Etat faisant suite au postulat de M^{mes} les Députées Wickramasingam et Pythoud demandant d'étudier la possibilité de faire une large campagne de prévention à propos des perturbateurs endocriniens dont les effets potentiels sont multiples. En effet, ils peuvent se manifester sur le développement des organes reproducteurs mais également bien plus tard par exemple dans la qualité des spermatozoïdes et au travers de différentes pathologies comme certains cancers, le diabète ou l'obésité.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat se montre certes favorable à mettre en œuvre une campagne de prévention, mais pondère aussitôt ses ardeurs en précisant "dans un cadre rationnel et circonscrit". Un guide de bonnes pratiques, un site internet destiné au milieu de la petite enfance essentiellement et une requête à l'OFSP de réaliser une campagne nationale, voilà dans les grandes lignes les mesures qui seront prises.

Même si nous pouvons saluer les efforts qui seront entrepris, nous regrettons que des propositions plus ambitieuses suggérées par les postulantes aient été ignorées. La formation et la sensibilisation ne devraient pas s'adresser uniquement aux milieux professionnels de la santé ou de la petite enfance, c'est-à-dire là où se trouvent les personnes qui subissent le problème, mais également et prioritairement au milieu industriel responsable de le générer ou de le perpétuer.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s regrette par ailleurs que l'analyse des fournitures scolaires ou l'adoption de critères dans le choix des revêtements ou matériaux de construction soit passée aux oubliettes, tout comme l'éventualité de conditionner à terme le subventionnement des institutions en fonction de ce critère.

Le terme prévention renvoie à une action précédant une nuisance. Eviter les risques si possible en les supprimant et les combattre à la source devraient passer en priorité. Or ici, encore une fois, l'accent est mis au bout de la chaîne, à savoir auprès des potentiels victimes ou des personnes qui les entourent, mais le courage manque pour s'adresser en amont à celles et ceux qui pourraient changer la donne, à savoir aux producteurs et aux fournisseurs, par exemple dans le milieu de la construction agricole, des industries alimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques, afin qu'ils changent leurs pratiques en supprimant ou en substituant les produits dangereux. Des recommandations ou des incitations fortes devraient également s'adresser en

priorité aux décideurs, par exemple les communes ou les employeurs, pour qu'ils mettent à disposition des équipements adaptés et adoptent des normes respectant le bien-être des personnes concernées.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet.

Actuellement, je suis médecin et je veux citer l'un de mes collègues qui est un médecin de Einsiedeln, Paracelse. Paracelse a dit que "tout est poison, rien n'est poison, c'est la dose qui fait la différence". Que sont ces perturbateurs endocriniens ? C'est ce que j'appellerais aujourd'hui des *fake news* qui transmettent une information d'une cellule à une autre, qui va vous dire qu'il faut grandir, arrêter de grandir, faire peut-être ceci ou peut-être cela, ou que cela peut créer des maladies, comme mes préopinants l'ont rappelé.

Lorsque j'ai lu le rapport du Conseil d'Etat, j'ai remarqué qu'il était pour une grande partie un "copié-collé" de ce que l'on voit sur le site de l'OFSP. Je me suis renseigné un peu plus et j'ai vu que les études sur ces perturbateurs sont déjà âgées de quinze ans. La grande discussion qui se fait autour, poison ou pas poison, c'est de savoir la dose. Actuellement, on ne sait pas. On décide de manière tout à fait arbitraire - en allemand on dirait "Hänge legt mal" - pour savoir ce qui est toxique et ce qui ne l'est pas.

J'ai un souhait. Je trouve très bien que l'on fasse une propagande mais je trouve également, Monsieur le Commissaire - avec peut-être vos autres collègues qui traitent de l'agriculture, parce que ce domaine touche tous les domaines, que ce soit l'agriculture, l'économie, la médecine, les animaux, les plantes et naturellement les êtres humains -, que cela vaudrait la peine que vous alliez vers vos collègues des autres cantons et que vous mandatiez une fois le Fonds national pour faire une étude dans ce domaine. Il est difficile de faire de la prévention quand vous avez plus de cent mille substances qui pourraient avoir ces propriétés.

Merci pour ce rapport.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants qui se sont manifesté-e-s suite au rapport qu'a émis le Conseil d'Etat concernant ce programme de prévention contre les contaminations aux perturbateurs endocriniens.

J'aimerais revenir sur quelques éléments qui ont été mentionnés. Il est vrai qu'il y a beaucoup de documentation sur internet, à l'OFSP. Je rejoins tout à fait le D^r. Schumacher par rapport à cela. On ne va pas inventer des choses qui n'existeraient pas. On s'inspire également de ce qui a été fait. Ce qui était important pour nous était de voir ce qu'avait fait la ville de Lausanne par rapport à ces perturbateurs endocriniens, ville qui sensibilise à toutes les maladies qui pourraient provenir de ces perturbateurs. Il est pour nous clair que le fait d'accentuer cette chasse aux perturbateurs endocriniens s'adresse au jeune public, et à fortiori par la lecture tous les adultes en prendront aussi connaissance. Il est important que tout un chacun puisse prendre connaissance de ceci. Nous allons bien entendu faire cette publicité au niveau de notre canton de Fribourg.

Je reviens aussi sur d'autres propos qui ont été exprimés. Ce serait effectivement une bonne idée d'intervenir au niveau du Fonds national pour une étude, et là je reprends les propos du D^r. Schumacher, qui pourrait effectivement couvrir l'ensemble de la Suisse. C'est un problème mondial. Je pense qu'au niveau de la Suisse, nous pourrions déjà faire quelque chose. Cela éviterait aussi au canton de Fribourg d'investir tout seul dans une telle recherche. Cela profiterait aussi bien entendu à tout le monde.

Je voulais également vous dire que par rapport aux perturbateurs endocriniens, l'OFSP a récemment organisé une séance à laquelle le canton de Fribourg a pris part. L'idée d'une stratégie de communication nationale y a été évoquée. C'est justement ce dont on parle maintenant en vue de sensibiliser la population. Le canton de Fribourg continue de suivre cette problématique et va partager le contenu de la future brochure avec le groupe de travail. On est là vraiment en bonne voie. On voit qu'il y a un effort qui va être fait non pas seulement au niveau fribourgeois, mais également au niveau fédéral. Cela, je ne peux que le souligner.

Je vous invite à aller toutes et tous voir sur le site de la ville de Lausanne, où vous trouverez tous les documents en lien avec les perturbateurs endocriniens, et donc tout le travail qui a été réalisé. Ce sont des documents vraiment très intéressants à lire.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election judiciaire 2022-GC-38

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 3

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Discussion

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je sais que le président de la Commission de justice demandait également la parole. Je l'ai demandée moi-même il y a longtemps. Mon intervention était simple. Il y a un deuxième tour pour l'élection d'un assesseur de la Sarine, où il y a 4 postes avec les mêmes candidats. Il serait utile que le président du Grand Conseil nous donne le résultat de toutes les élections, pour savoir qui est encore éligible, parce qu'on ne peut pas voter pour une personne qui est déjà élue. Les scrutateurs viennent de me dire qu'ils ont tout dépouillé, je vous invite donc à donner les résultats avant de procéder au vote.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je souhaitais également intervenir en tant que président de la Commission de justice. On voit ici que le Grand Conseil a son cœur qui balance entre deux anciens députés, M. Schläfli et M. Chassot. La Commission de justice avait, par cinq voix, exprimé sa faveur à M. Rudolf Schläfli, alors que M. Chassot avait reçu une voix. La majorité s'était exprimée pour M. Rudolf Schläfli, parce que l'Autorité avait signalé un besoin particulier d'assesseurs pouvant siéger dans des séances en allemand. M. Schläfli est bilingue et M. Chassot ne l'est pas, bien qu'il soit aussi un excellent candidat. De plus, en regardant le nombre d'assesseurs, sur 30 assesseurs au Tribunal de la Sarine, on en a uniquement 6 qui mettent la langue allemande par défaut. C'est donc pour répondre à la sollicitation et aux besoins de l'Autorité que nous avons préavisé des personnes qui étaient parfaitement bilingues, raison pour laquelle nous proposons M. Schläfli. Je suis convaincu que si M. Schläfli est élu cette fois, M. Chassot aura tout à fait l'opportunité d'être élu une autre fois, parce que c'est également un excellent candidat.

Résolution 2022-GC-52

Guerre en Ukraine

Auteur-s: **Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*)
Galley Liliane (*VEA/GB, FV*)
Dépôt: **10.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1104*)
Développement: **10.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1104*)

Prise en considération

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Als die Kommission für auswärtige Angelegenheiten am Nachmittag des 25. Februars für ihre erste ordentliche Sitzung zusammentrat, war der Einmarsch der russischen Truppen in die Ukraine noch keine 36 Stunden her. Unter Varia schlug ich vor, dass wir eine Erklärung gegen den Krieg in der Ukraine abgeben. Diese Idee stiess auf Zuspruch. Es hatten sich auch andere Kommissionmitglieder mit dieser Frage beschäftigt, darunter insbesondere Frau Liliane Galley und unser Präsident. Nach kurzer Diskussion erteilte die Kommission einer Gruppe aus fünf Vertretern aller Fraktionen den Auftrag, eine Resolution zuhanden des Grossen Rates zu redigieren. Diese Resolution liegt Ihnen heute vor, und ich möchte mich bei Frau Galley, Herrn Michellod, Frau Rey und Herrn Riedo für die Unterstützung herzlich bedanken.

Lassen Sie mich in meiner Begründung auf drei Fragen antworten:

Pourquoi une telle résolution ? Pourquoi maintenant et pourquoi nous ?

Chers et chères Collègues,

Nous vivons une période fatidique de l'Histoire européenne, qui marquera nos vies et celle de nos enfants pendant de longues décennies. L'ordre politique, économique, sécuritaire et social sera durablement affecté par la guerre qui a lieu en Ukraine pendant que nous siégeons ici. Les valeurs de la Liberté et de la Justice ont été bafouées comme jamais depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe. L'indépendance, l'auto-détermination, l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un pays ont été violées brutalement par un régime dictatorial et sa machine militaire. La sécurité, la paix et la vie d'une population

de 44 millions d'habitants sont détruites et démolies avec une violence inimaginable il y a encore quelques semaines. Si ces valeurs et ces principes, chers à notre culture politique en Suisse et en Europe, ne méritent pas un soutien déterminé et explicite, ici et aujourd'hui, alors quelles valeurs et quels principes défendrons-nous encore à l'avenir ?

Notre collectivité a la chance de vivre dans une paix remarquable, en sécurité et en prospérité. En toute modestie et toute proportion gardée, nous pouvons être certains qu'une résolution contre la guerre en Ukraine, aussi symbolique soit-elle, sera perçue. Elle sera perçue par le public ici en Suisse et elle le sera en Ukraine et dans les pays voisins. Elle constituera un signe déclaratif important, une profession de solidarité avec les victimes de la guerre, ni plus, ni moins. Ayant travaillé sur l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge, fondé en 1863 en Suisse pour soulager les souffrances des personnes touchées par la guerre, je peux vous assurer que ces signes et signaux ont une énorme valeur morale pour les populations et leurs représentants dans les pays en guerre.

Es gibt hier im Kanton Freiburg und in der Schweiz zahlreiche Ukrainerinnen und Ukrainer, Russinnen und Russen, Leute, die Ukrainer und Russen kennen. Auch diese Menschen, ja gerade diese Menschen nehmen solche Signale wahr - sie werden es nicht vergessen, und sie werden es als Aufruf für Menschlichkeit und als Zeichen der Hoffnung weitergeben, genauso, wie wir vor Ort humanitäre Hilfe leisten, und wie wir flüchtende Menschen hier bei uns aufnehmen.

Mein Kollege Bruno Riedo hat mir nach der Kommissionsitzung am 25. Februar etwas sehr Wichtiges gesagt. Es ist an uns, liebe Kolleginnen und Kollegen, mit unserer bescheidenen Stimme, mit unserer demokratisch legitimierten Stimme an die Bevölkerung heranzutreten. Wir sind auch gewählt, um den Menschen Halt zu geben, um den Kontext von Ereignissen zu schärfen, um hinzustehen und beispielhaft zu handeln, in aller Bescheidenheit und im Wissen um die Symbolik unserer Gesten.

Ich lade Sie ein, die vorliegende Resolution mit Überzeugung zu unterstützen, im Glauben an die Werte der Freiheit und des Friedens, des Rechts und der Gerechtigkeit, der Selbstbestimmung und der Sicherheit. Ich lade Sie ebenfalls ein, mit diesem Aufruf nach aussen zu treten und damit ein wichtiges Zeichen hier in Freiburg, in der Schweiz zu setzen, zugunsten aller Menschen in der Ukraine. Herzlichen Dank.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêt avec le présent objet et je prends ici la parole en tant que co-auteur de la résolution et au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Le 25 février 2022, soit moins de deux jours après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous siégeons avec la Commission des affaires extérieures, comme l'a rappelé mon collègue. C'est à cette occasion que mon collègue député Bernhard Altermatt et moi-même avons eu, dans un élan parallèle, l'idée de donner un signal fort face à cette tragédie qui ne faisait alors que commencer.

Après discussion au sein de la Commission, la décision a été prise de rédiger une résolution, signée par un membre de chaque groupe, que nous allions soumettre au Grand Conseil pour adoption. Nous ne savions pas, à ce moment-là, quelles seraient les évolutions de cette guerre d'ici à la prochaine session, mais nous pressentions déjà qu'elle allait modifier considérablement nos vies et celles des générations futures, ceci non seulement dans toute l'Europe, mais aussi dans le monde entier. Nous voici aujourd'hui, le 22 mars 2022, à peu près un mois après le discours glaçant de Poutine annonçant officiellement la reconnaissance de l'indépendance des territoires séparatistes pro-Russes et le début de son invasion belliqueuse illégitime. Le temps n'a hélas pas démenti notre pressentiment. La Russie livre aujourd'hui une guerre sans merci sur tout le territoire ukrainien et diffuse de surcroît une propagande nauséabonde visant à justifier ses exactions.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est une violation à plusieurs titres: violation du droit international, violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays libre et démocratique. Or, nulle justification, aussi enrobée de propagande soit-elle, ne permet de légitimer l'ampleur de la violence physique et morale avec laquelle l'armée russe et son gouvernement terrorisent la population ukrainienne.

Quels que soient les motifs avancés par les défenseurs de Poutine, nous ne pouvons pas admettre d'arguments visant à culpabiliser les près de 10 millions de victimes qui ont dû aujourd'hui fuir leur pays, sans compter les nombreux civils lâchement assassinés par l'agresseur russe. Non, rien ne justifie ni ne permet de cautionner, ni même d'accepter l'intervention belliqueuse de la Russie contre la population ukrainienne. N'entrons pas dans ce jeu, dans le jeu de la Russie, qui détourne l'attention en se faisant passer pour victime de l'Histoire.

La résolution que nous vous soumettons aujourd'hui est une déclaration de portée symbolique. Cela ne suffira bien sûr pas à régler les problèmes et nous devons la compléter par des actions plus concrètes. L'accueil, le soutien et l'accompagnement des réfugiés, principalement des femmes et des enfants, sont bien entendu essentiels et prioritaires.

Mais nous pouvons également agir à d'autres niveaux, en encourageant la résilience de notre société à ces événements internationaux. Cela passe par exemple par la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, notamment le gaz et le pétrole, qui font partie des sources principales de revenus de l'Etat russe. Si les appels sur les réseaux sociaux à porter un

pull ou à rouler moins vite pour soutenir les Ukrainiens peuvent sembler à priori saugrenus, ce sont en réalité des appels à la sobriété très censés. Face aux pénuries prévisibles et à l'augmentation des prix de l'énergie et des biens de consommation, la sobriété n'est plus une option. Elle est l'argument de la raison et elle ne doit pas se cantonner à la seule initiative individuelle.

Face à l'ampleur de la situation, une résolution peut certes paraître dérisoire voire futile, mais il n'en est rien. La portée certes symbolique du vote auquel nous allons procéder tout à l'heure montrera notre position aux générations futures.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous enjoins, en mon nom et en celui du groupe VERT·E·S et allié·e·s, à vous associer à notre résolution. Témoignons de notre soutien à la population de l'Ukraine et rappelons que notre action, tant politique que citoyenne, doit tendre à protéger et à renforcer la paix, la non-violence, la liberté et la démocratie. Mais, surtout, appelons les parties prenantes à cesser les hostilités, à garantir la sécurité des personnes, à retirer les troupes et à respecter le droit de chaque pays de choisir son destin.

Enfin, par-delà la situation actuelle dont la proximité géographique nous sort de notre stupeur indifférente face aux violences faites aux peuples, n'oublions pas de témoigner un soutien égal à tous les réfugiés, quel que soit leur pays de provenance.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis l'un des co-auteurs de cette résolution. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je serai plus bref que mes préopinants, puisque l'essentiel a déjà été dit.

Beaucoup de gouttes d'eau font l'océan. La déclaration de notre vénérable institution, bien que modeste dans le concert des nations, est l'une de ces gouttes d'eau, l'un de ces témoignages contre les atrocités de la guerre en Ukraine bien sûr, nation dont le peuple est aujourd'hui illégitimement attaqué. Un témoignage d'humanité pour toutes les femmes, pour tous les hommes, pour tous les enfants qui vivent des heures sombres alors que, comme nous, ils aspirent à la paix et à la tranquillité. Un témoignage de tolérance envers ceux qui fuient la guerre, qui ont dû s'arracher du jour au lendemain à leur terre, à leur famille. Un témoignage de soutien pour celles et ceux qui, en Russie ou ailleurs, ont le courage, voire l'héroïsme de s'opposer à des régimes tyranniques, dont les dirigeants ont depuis trop longtemps oublié la signification de la liberté et de la démocratie, concepts qui nous sont si chers. Un témoignage de reconnaissance pour toutes les personnes qui cherchent à trouver une issue à ce conflit, afin que leur nation retrouve la sérénité.

Nous, députés du canton de Fribourg, ne pouvons que porter ce témoignage d'humanité, de soutien, de tolérance et de reconnaissance. Cette résolution, qui aura peut-être un impact mesuré, sera au moins un modeste réconfort pour celles et ceux qui l'entendront. Toutes les voix qui s'expriment pour la paix, de la plus ténue à la plus puissante, ont raison de ne pas se taire. Notre voix, celle du Grand Conseil du canton de Fribourg, doit se faire entendre et je souhaite qu'elle soit pleine et entière.

Ainsi, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux dans son ensemble, je vous invite à soutenir cette résolution.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Ces dernières semaines, nous voyons tous les soirs, impuissants devant nos écrans, les images terribles de cette guerre en Ukraine. Qui aurait pensé qu'après deux ans de crise sanitaire, un tel événement allait survenir ? Des femmes et des enfants qui fuient leur maison, leur ville, leur pays. Les adieux déchirants avec les maris et pères qui sont mobilisés au pays. La mort de civils, le bombardement d'un hôpital, qui est une violation crasse des principes de droit international et humanitaire. Je pense que je ne suis pas la seule à avoir été touchée, même émue aux larmes, en voyant ces images. Lorsque nous avons parlé du dépôt de cette résolution au sein de la Commission des affaires extérieures - c'était fin février -, nous étions loin d'imaginer l'ampleur de ce conflit. Une résolution a un effet déclaratif et ce sont bien des actes concrets qui seront déterminants ces prochaines semaines, ces prochains mois.

Au sein de la population fribourgeoise, on a déjà pu observer un élan de solidarité et une envie d'agir. Beaucoup de personnes se sont annoncées pour aider et accueillir les Ukrainiennes et Ukrainiens. Le canton, lui aussi, doit agir. Il est nécessaire de préparer au mieux l'accueil, que ce soit du point de vue logistique, mais aussi mettre en place des moyens d'aide psychologique, un accueil et une intégration des enfants dans les écoles et la mise en place de cours de français rapidement.

Cette résolution se veut un symbole fort de notre Parlement, un signe de soutien et de solidarité avec toutes les personnes touchées par ce conflit.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à l'unanimité à soutenir cette résolution.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Wie hoffentlich alle hier Anwesenden habe ich weder private noch öffentliche Interessen an einem Krieg in dieser Welt. Als Gemeindeammann von Düringen könnte ich jedoch von den Auswirkungen eines kriegerischen Konfliktes betroffen sein.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt die Resolution "Krieg in der Ukraine" einstimmig. Der Aufruf aus unserem Parlament zur Friedenswahrung, zur sofortigen Einstellung aller kriegerischen und gewaltfördernden Handlungen und zur Wiederaufnahme aller demokratischen Bemühungen bringt sicherlich ein symbolisches Zeichen mit sich. Allerdings wissen

wir schon seit Jahren, dass an diversen Orten auf der Welt und auch im Osten der Ukraine seit längerem Konflikte und Kriege herrschen. Haben wir es nicht versäumt, uns bereits früher zu engagieren?

Auf der Webseite Flüchtlingshilfe.ch ist heute zu lesen, dass bereits über 3,4 Millionen ukrainische Personen in die Nachbarländer geflohen sind, hauptsächlich Frauen und Kinder. Die humanitäre Lage spitzt sich von Tag zu Tag weiter zu. Solidarität, Nächstenliebe oder Engagement gegenüber Dritten darf nicht erst entstehen, wenn der Krieg zum Fürchten nahe ist oder die schutzsuchenden Menschen in der Schweiz dieselbe Haut- und Augenfarbe haben wie die meisten.

Ende 2020 waren weltweit über 82 Millionen Menschen auf der Flucht. Kinder und Erwachsene werden aus ihrer Heimat vertrieben wegen Krieg, Gewalt, Menschenrechtsverletzungen, Hunger, Klima, Diskriminierung und Verfolgung. Das Flüchtlingshochkommissariat der Vereinten Nationen schätzt, dass sich die Zahl der Zwangsvertriebenen in den kommenden Jahren auf 100 Millionen erhöhen wird.

Mit diesem Wissen, meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, sind wir der Meinung, dass wir die Augen nicht mehr verschliessen können, wenn es um Vorinvestitionen zur Verhinderung von Konflikten geht. Wir tragen zusammen eine Verantwortung auch gegenüber anderen Menschen, denn eines ist sicher: Niemand flüchtet freiwillig!

Mit der Unterstützung dieser Resolution ist uns bewusst, dass wir keine grundlegende Veränderung erreichen, doch Solidarität ist keine einmalige Sache – es ist eine Grundhaltung!

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec une attention toute particulière de cette résolution d'une délégation de la Commission des affaires extérieures, en lien avec la guerre en Ukraine.

Avant de se déterminer sur le fond de la résolution, permettez-moi quand même de dire un mot sur sa forme.

Nous sommes d'avis que lorsque notre Parlement prend position, il doit respecter certains principes supérieurs : bien évidemment le principe de la neutralité sur lequel je reviendrai, mais également les règles du fédéralisme. A ce sujet, je me permets de rappeler au Grand Conseil la teneur de l'article 54 alinéa 1 de la Constitution fédérale, selon lequel les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. Je suis d'avis que les cantons doivent respecter cette répartition des compétences, au risque de rendre inaudibles les prises de position de la Confédération.

Ceci dit, et s'agissant du fond de cette résolution, nous nous accordons bien évidemment, tout comme la Commission des affaires extérieures, à constater que ce que vit la population ukrainienne est absolument révoltant. Nous pouvons et nous devons, comme nous le proposent les auteurs de la résolution, exprimer toute notre solidarité aux civils qui sont touchés. Nous pouvons et nous devons aussi nous préparer à accueillir un nombre important de ces réfugiés et jouer ainsi pleinement notre rôle historique humanitaire.

Nous remercions à cet effet le Conseil d'Etat, et en particulier la DSAS, pour les mesures déjà prises.

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate ensuite que le texte de la résolution ne viole pas le principe de la neutralité auquel nous sommes très attachés. Le principe de la neutralité exige que l'on ne prenne pas parti lorsqu'il y a un conflit armé. Mais nous sommes tout autant attachés au principe de souveraineté. Nous ne pouvons par conséquent pas rester insensibles face à une telle violation de la souveraineté territoriale d'un pays démocratique.

En parallèle, nous sommes cependant bien conscients qu'une telle guerre trouve ses origines dans des causes souvent complexes. Nous nous devons donc de rappeler, contrairement à ce qu'affirme le texte de la résolution, que la guerre en Ukraine n'a malheureusement pas commencé à la fin du mois de février 2022, mais date déjà de plusieurs années avec des conflits armés importants dans la région du Donbass où, comme c'est le cas dans beaucoup de régions du monde, les velléités indépendantistes s'affirmaient.

Enfin, ce conflit armé et violent qui se déroule au porte de l'Europe nous rappelle, malheureusement, la nécessité de disposer d'une armée forte et soutenue, principale garante de notre liberté et de notre souveraineté.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette résolution, réaffirme son total soutien à tous les civils touchés par cette guerre et en passant, par toutes les guerres qui font rage sur notre planète, et formule le vœu que ce conflit puisse trouver une issue pacifique rapidement, grâce peut-être aux bons offices de la Suisse qui permet justement notre neutralité.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel.

Je tiens à féliciter la Commission des affaires extérieures pour son initiative. C'est une bonne initiative que vous avez prise et je suis complètement solidaire avec vous dans cette démarche, et je suis même très fier de votre action.

Neutralité, pour notre pays, est un sacré mot que tout le monde utilise un peu comme ça l'arrange. Pour moi, à un moment donné, la neutralité se limite. La neutralité, c'est qu'on n'agit pas dans un conflit armé directement sur le front, mais ça ne veut pas dire simplement se taire et tout accepter. Notre neutralité doit montrer aussi ses limites et je suis aussi très heureux

de voir l'attitude du Conseil fédéral, qui a mis un holà par rapport à cette attitude extrêmement belliqueuse de la Russie face à l'Ukraine.

On peut penser que c'est une guerre actuellement entre la Russie et l'Ukraine. Je pense que ça va beaucoup plus loin que ça. Cette guerre est en train d'impliquer un régime de dictature face, finalement, à une démocratie qui a élu son président tout à fait démocratiquement. Dans ce sens-là, si les Ukrainiens se battent, à quelque part ils se battent aussi pour nous, pour nos valeurs démocratiques et nos valeurs fondamentales. Je pense que nous devons un soutien à ce peuple qui se bat, qui vit ça d'une façon énorme. C'est affreux de vivre ça et on voit les morts, surtout dans la population civile. Hier, j'étais encore étonné de voir au téléjournal de la Suisse romande l'interview donnée par l'ambassadeur russe à l'ONU, cette négation totale de ce qui se passe actuellement sur le terrain.

Donc, personnellement, je vous recommande extrêmement vivement de soutenir la résolution, de faire en sorte que notre pays soit présent comme un acteur fort, un acteur sur qui on peut compter, un acteur qui joue son rôle, qui va freiner tout velléité économique et commerciale de la Russie, tant qu'elle agira d'une façon belliqueuse et agressive face à l'Ukraine.

Je vous recommande donc de voter à l'unanimité cette résolution et je félicite encore une fois la CAE pour avoir pris cette initiative.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 89 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 89.*

Election judiciaire 2022-GC-36

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Renate Bartosch Krauskopf*, par 70 voix.

Ont obtenu des voix MM. Nicolas Lerf: 16; Claude Chassot: 9; Jürg Jost: 1; Rudolph Schläfli: 1.

Election judiciaire 2022-GC-37

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Jürg Jost*, par 81 voix.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Claude Chassot: 13; Valérie Ugolini: 2; Nicolas Lerf: 1; Marilène Rayroud: 1.

Election judiciaire 2022-GC-38

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 3

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

PREMIER TOUR

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 3; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix MM./M^{me} Claude Chassot: 47; Rudolph Schläfli: 46; Nicolas Lerf: 1; Chantal Python Nikles: 1.

DEUXIEME TOUR

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Claude Chassot*, par 56 voix.

A obtenu des voix *M. Rudolph Schläfli*: 41

Election judiciaire 2022-GC-39 **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 4**

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)

Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Sabine Basma Yasmin Tawfik*, par 55 voix.

Ont obtenu des voix *MM./M^{me} Claude Chassot*: 39; *Nicolas Lerf*: 1; *Chantal Python Nikles*: 1; *Landu Kisila*: 1.

Election judiciaire 2022-GC-8 **Assesseur-e suppléant-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère**

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)

Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 3; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Mathieu Fehlmann*, par 90 voix.

A obtenu des voix *M. Danik Philipona*: 4.

Election judiciaire 2022-GC-46 **Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de paix de la Gruyère**

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)

Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blancs: 3; nuls: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Robert Combriat*, par 94 voix.

> La séance est levée à 17 h 00.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*